

**RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2012**

Validation du compte-rendu de la séance du 03/07/2012

FINANCES

1. Décision modificative n°1/2012 : virement de crédits

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 17 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux mouvements de crédits

Dépenses d'Investissement	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Article 2031 «Frais d'études»	3000 €	
Article 2112 « terrains de voirie »		3 000 €

2. Construction d'un ensemble vestiaires et salle socioculturelle - Etablissement d'un plan de financement des travaux

Annule et remplace la délibération du 03/07/2012 ayant le même objet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 17 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

VALIDE le plan de financement prévisionnel des travaux suivant :

Coût estimatif des travaux	1 204 689,50 € HT
Dotation Préfecture - DETR-	200 000 €
Conseil général Isère	74 588 €
Autres financements publics (enveloppe parlementaire, FFR et FFF)	20 000 €
Reste à la charge de la commune :	910 101,50 €
- autofinancement :	410 101,50 €
- emprunt	500 000 €

3. Indemnité de conseil versée à l'occasion du départ de Monsieur LICHA, Trésorier de la commune d'Izeaux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 17 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

DÉCIDE de verser à Monsieur Franck LICHA, receveur municipal de la commune, l'indemnité dite « indemnité de conseil » à taux plein pour les 240 jours de présence pendant l'année 2012, soit 356.81 € brut.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2012.

4. Signature d'une convention avec la commune de Moirans relative à la répartition des charges des écoles publiques pour l'année scolaire 2011/2012

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 13 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 4 abstentions »,

ACCEPTE les termes de la convention à intervenir avec la commune de Moirans pour la participation aux dépenses de fonctionnement induits par la prise en charge dans les écoles publiques de Moirans d'enfants résidant sur la commune d'Izeaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes.

5. Attribution d'une subvention exceptionnelle au CIFODEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ par « 17 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

DÉCIDE d'attribuer au CIFODEL une subvention exceptionnelle de 218.00 €.

RESSOURCES HUMAINES

1. Création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe suite à un avancement de grade

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 17 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention » ,

DECIDE de créer un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/08/2012.

PRECISE que les crédits correspondant à la création de ces postes sont prévus au budget primitif 2012.

2. Création d'un poste de technicien territorial suite à une promotion interne

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 17 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention » ,

DECIDE de créer 1 poste de technicien à temps complet à compter du 09/07/2012

PRECISE que les crédits correspondant à la création de ces postes sont prévus au budget primitif 2012.

3. Création d'un poste d'agent de maîtrise suite à une promotion interne

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 17 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention » ,

DECIDE de créer 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 01/11/2012

PRECISE que les crédits correspondant à la création de ces postes sont prévus au budget primitif 2012.

URBANISME

1. Mise en place d'une modification du PLU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, par " 14 voix pour", " 0 voix contre" et " 3 abstentions":

DECIDE de mettre en œuvre une procédure de modification du PLU

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents, contrats nécessaires à l'élaboration de la modification du PLU

REGLEMENTATION

1. Signature d'une convention entre la commune et l'école primaire concernant l'organisation des activités d'accueil et de prêt proposées aux élèves par la médiathèque

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 17 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention » ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'école primaire

INTERCOMMUNALITE

1. CCBE: Signature d'une convention de groupement de commandes pour les équipements informatiques

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 17 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention » ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes avec la CCBE en vue de l'acquisition de matériels informatiques.

2. CCBE : modification du nombre de collectes hebdomadaires d'ordures ménagères sur la commune d'Izeaux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 17 voix pour » ; « 0 voix contre » et «0 abstention »,

DECIDE de réduire le nombre de collectes d'ordures ménagères à 1 passage hebdomadaire.

Nouveaux tarifs :

<u>Pour les particuliers</u>	
Foyer composé d'une personne	127 €
Foyer composé de 2 ou 3 personnes	193 €
Foyer composé de 4 personnes et plus	225 €
<u>Pour les professionnels (entreprises, collectivités...)</u>	Forfait par unité de 120 litres : 225 €

3. CCBE : signature d'une convention tripartite entre la commune, la CCBE et le SEDI concernant le raccordement électrique de la grange de Monsieur PLOTTIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, par " 16 voix pour", " 0 voix contre" et " 1 abstention":

EMET un avis favorable sur le plan de financement proposé par le SEDI

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la CCBE et le SEDI

4. SIB : Approbation du rapport d'activités 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 17 voix pour » ; « 0 voix contre » et «0 abstention »,

PREND ACTE du rapport d'activités 2011 du SIB

5. SIS : Approbation du rapport d'activités 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 17 voix pour » ; « 0 voix contre » et «0 abstention »,

PREND ACTE du rapport d'activités 2011 du SIS

DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

DECISION N°9/2012 :

Attribution du lot n°1 du marché passé selon la procédure adaptée pour la construction d'un ensemble vestiaires et salle socioculturelle à la société BTP CHARVET pour un montant de 287 860 €EUROS HT.

Le Maire,
Joël GAILLARD